

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Naufrage du Esther Miracle : l'accompagnement du président de la République

FORTEMENT touché par la tragédie qui a frappé le pays le 9 mars dernier, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a décidé d'octroyer une enveloppe de 372 millions de francs aux 124 rescapés et une aide aux obsèques par disparu. L'annonce a été faite par le Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, samedi lors d'une rencontre avec ces derniers. Pour les disparus, le chef du gouvernement a indiqué que les modalités seraient précisées dans les prochains jours. Par ailleurs, les recherches en mer du week-end, ont permis aux équipes de repêcher un nouveau corps dans la zone du sinistre.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

PLUS de deux semaines après la survenue du naufrage du ferry "Esther Miracle" dans les eaux gabonaises, le 9 mars dernier, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a, dans un élan de solidarité nationale, décidé d'accompagner les 124 personnes secourues, à hauteur de 3 millions par rescapé et une aide aux obsèques par disparu. Il a, à cet effet, instruit son Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, d'inviter ces dernières à se rendre dans les services indiqués, pour procéder au retrait de cet argent. Accompagné de plusieurs membres de son cabinet, le chef du gouvernement s'est entretenu, dans un premier temps, avec les rescapés, et dans un second temps, avec les familles des disparus. " Le président de la République avait donné des instructions au gouvernement d'accompagner les rescapés et les familles des disparus. Nous avons reçu les rescapés pour les aider à regagner Port-Gentil, pour ceux qui y résident ou ailleurs. Et pour cela, le chef de l'État a mis en place un accompagnement pour eux ", a-t-il déclaré.

Si d'aucuns avaient pensé à l'or-

ganisation d'un énième deuil, cette fois collectif, après les journées (des 14, 15 et 16 mars 2023, NDLR) dédiées à cet effet, le locataire de l'Immeuble du 2-Décembre a tenu à clarifier les choses. " Il n'a pas été décidé d'obsèques nationales. Nous avons bien dit deuil national, chaque famille va enterrer ses défunts dans la dignité, l'intégrité et l'intimité familiale. Nous avons mis en place au niveau de la Croix-Rouge un guichet unique pour faciliter les procédures pour la délivrance des certificats de décès et des permis d'inhumation. Tout se fera au niveau de la Croix-Rouge par les services de l'État qui sont habilités à le faire ", a souligné M. Bilie-By-Nze (lire aussi ci-contre).

RECHERCHES. Aussi, pour dissiper toute mauvaise interprétation, le Premier ministre a indiqué que " s'agissant des familles des victimes, il y a deux types. Nous avons la situation des familles où les corps ont été retrouvés, ceux-là, l'État les accompagne par l'organisation des obsèques à la demande du chef de l'État par solidarité nationale. Pour les autres familles qui n'ont pas encore retrouvé les corps, nous continuons les recherches pour les aider à identifier les corps et nous allons les accompagner ".

Dans cette logique, ce week-end, les équipes de plongeurs ont pu repêcher un nouveau corps le samedi, ce qui porte officiellement le nombre de morts dans cette tragédie maritime à 30. " Nous n'avons pas arrêté les recherches et elles ne seront pas arrêtées pour le moment, jusqu'à ce que l'on fasse le constat de l'impossibilité de les retrouver. Et on avisera les familles de ce qu'il y aura lieu de faire ", a précisé le chef du gouvernement.



Photo: HNM

Les rescapés et les familles des victimes du naufrage du «Esther Miracle»

